



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

HONORABLE FRANÇOIS P. DUPRAT
Coordonnateur pour les districts de Beauharnois et Iberville

Palais de Justice, 74, rue Académie, Salaberry-de-Valleyfield, Qc, J6T 0B8
Téléphone (450) 370-4012 - Télécopieur (450) 370-4015
Courriel: francois.duprat@judex.qc.ca

Par courriel

Le 11 avril 2024

Objet : Avis aux membres du Barreau d'Iberville – Causes au mérite de trois (3) jours et moins

Maîtres,

Je voulais vous informer de nouvelles mesures qui seront prises en ce qui concerne les procès au mérite, de trois (3) jours et moins, à partir de septembre 2024.

Comme vous le savez, la Cour supérieure offre six (6) jours de mérite (deux (2) juges/trois (3) jours) par mois de calendrier judiciaire. Vous comprendrez que ces journées sont précieuses et que le rôle est bien garni. Nous sommes parfois en mesure d'obtenir l'aide d'un troisième juge de la division de Montréal.

J'ai noté dans le cours de la dernière année judiciaire qu'il est de plus en plus difficile pour la Maître des rôles et les juges assignés de gérer correctement ces jours au mérite et de s'assurer qu'ils sont bien utilisés.

Il est fréquent que des ententes soient négociées la veille de l'audition ou le matin même alors que des vérifications ont pourtant été faites et que les dossiers étaient prévus comme allant de l'avant. Ceci mène à des situations où un juge, et parfois même les deux (2) juges présents, sont libérés et les journées de mérite deviennent ainsi inutilisées.

Je comprends très bien que parfois un dossier peut se régler à la dernière minute et que les parties veulent éviter un débat judiciaire.

Cependant, une date de procès ne peut être vue comme une date butoir signifiant que les parties négocieront une entente et conduiront des négociations le matin de l'audition.

En ce sens, je vous encourage à communiquer entre vous et être proactif lorsque vos dossiers sont inscrits au mérite. Dans cette optique, et dans un but de maximiser les journées de mérite, une conférence préparatoire sera convoquée dans tous les dossiers qui viennent au mérite à partir de septembre 2024.

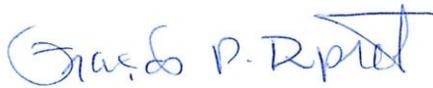
Cette conférence sera convoquée par Teams à 14 h lors de la journée réservée à la gestion particulière.

Par exemple, le 26 septembre 2024, une conférence préparatoire sera tenue pour les dossiers au mérite du 28 au 30 octobre et du 18 au 20 novembre.

La conférence visera à confirmer la durée de l'audition et explorer les possibilités d'entente avant le procès. Les avocats présents à cette conférence devront avoir une connaissance du dossier et des enjeux devant la Cour et devront avoir discuté auparavant avec leurs collègues ou la partie non représentée au dossier.

Je compte évidemment sur votre collaboration. Vous comprendrez que ces conférences sont mises en place afin de s'assurer que les dossiers qui sont prêts et qui sont destinés à être décidés par jugement trouvent leur place au rôle et sont entendus dans un délai raisonnable.

Je vous prie d'agréer, Maîtres, mes meilleures salutations.



François P. Duprat, j.c.s.
Juge coordonnateur pour les districts
de Beauharnois et Iberville

FPD/vm

c. c. Monsieur Guillaume Kumpava, directeur des greffes du Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu
Madame Galina Karageorgieva
Maître Mélanie Lépine
Madame Anissa Mambouka